

# Animation technique pour le compte de l'Agence de la Sélection Porcine

## Contexte et objectifs

L'Agence de la Sélection Porcine (ASP), **organe de représentation des professionnels de la génétique**, est amenée à traiter des dossiers techniques à la demande de ses adhérents ou du Ministère chargé de l'Agriculture. Depuis 2005, au sein d'une convention de partenariat, l'ASP confie l'animation et/ou la maîtrise d'œuvre de ses travaux à l'IFIP.

La Direction Générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) confie à l'ASP **l'expertise des agréments zootechniques** des Organismes de Sélection Porcine (OSP) : conformité aux exigences réglementaires, suivi de l'activité des OSP et centres de collecte de sperme (CIA) ; mise à disposition des utilisateurs de références.

## Principaux résultats

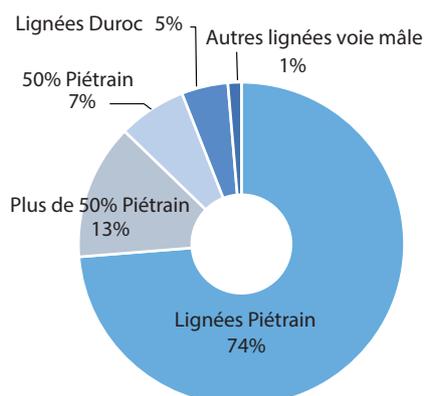
L'Agence de la sélection apporte un appui aux entreprises de sélection sur tous les aspects réglementaires de l'activité (agréments). Depuis 2015, la DGPE et l'ASP ont été très sollicités par la mise en place du nouveau règlement zootechnique européen. Ce texte unique, d'application directe par chaque état membre concerne les bovins, les ovins, les caprins, les porcins et les équins.

Il a été ratifié par le parlement européen en avril 2016 et va entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2018. Il a pour objectif de faciliter la circulation des reproducteurs et des produits germinaux au sein de l'union européenne. Les principales évolutions portent sur l'agrément des organismes de sélection. Le paysage administratif de la sélection porcine va évoluer. En effet les OSP deviendront des établissements de sélection qui demanderont leur agrément dans le pays où est situé le siège de l'entreprise. Chaque établissement fera approuver un ou plusieurs programmes de sélection dans le pays où il est agréé et demandera ensuite une extension de ses programmes de sélection dans les différents pays européens où il les met en œuvre. La Commission européenne publiera la liste des organismes agréés, ainsi que la liste des programmes de sé-

lection. Depuis le début de l'année 2017, l'ASP participe, avec les professionnels des autres filières afin de préparer l'évolution des textes réglementaires du Code Rural pour se mettre en adéquation avec le règlement européen.

L'enquête annuelle de diffusion de la génétique par l'insémination artificielle a été menée conjointement par l'IFIP et l'ASP. Sur l'année 2017, elle démontre une légère augmentation du marché de l'IA. Les lignées Piétrain restent largement majoritaires et représente 75% des ventes de doses de verrats terminaux (-1%).

On note un léger développement de la diffusion des lignées Duroc.



Répartition du nombre de doses uniques par type de verrats parentaux

L'IFIP et l'ASP co-animent le groupe de travail sanitaire spécifique au haut de pyramide. L'ensemble des adhérents de l'ASP a décidé de formaliser les actions sanitaires mises en place au niveau des élevages de sélection et de multiplication et des CIA pour la surveillance de pathologies non réglementées (SDRP, App et mycoplasme) à travers la Charte EQS. L'application de cette démarche volontaire est contrôlée annuellement par un audit documentaire. En 2017, un travail important de concertation a été réalisé pour définir les exigences vis-à-vis de la DEP lors de l'importation de reproducteurs et de semence. Les OSP ayant des élevages de sélection et de multiplication

dans un autre pays européen fournissant régulièrement des reproducteurs en France se sont engagées à surveiller la clinique des élevages, à contrôler tous les trimestres l'absence de DEP par des analyses PCR sur fèces et à renforcer les règles de biosécurité transport. Lors de l'importation d'animaux en provenance de pays où les souches hautement pathogènes ont été mises en évidence, tous les animaux importés font l'objet d'une analyse PCR avant le départ, doublée d'une deuxième analyse dans la quarantaine d'importation. Enfin, une réflexion a été menée pour mettre en place une enquête de prévalence de la DEP dans tous les élevages de sélection et de production.

## Perspectives

Dans un contexte de risque d'introduction de la Peste Porcine Africaine en France ou les pays limitrophes, l'animation du groupe de travail sanitaire joue un rôle important de sensibilisation sur des problématiques de biosécurité des élevages mais également de biosécurité du transport des animaux vivants.

### Partenariats

ASP et ses membres : OSP, CIA ; ANSP, DGAL, DGPE, BD Porc, Coop de France, INRA

### Financeurs

France Agrimer sur décision de la Commission Nationale d'Amélioration Génétique (CNAG), Agence de la Sélection Porcine

### Contact

joel.bidanel@ifip.asso.fr

## Valorisation

### Publications

- Enquête annuelle sur l'activité 2017 des OSP agréés.
- Porc par les chiffres : les chiffres clés de la sélection porcine en France

### Autre transfert

- Expertise auprès des OSP